



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.DEC/586  
18 décembre 2003

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

**488ème séance plénière**

PC Journal No 488, point 13 de l'ordre du jour

**DECISION No 586**  
**PROROGATION DU MANDAT DE L'OPERATION**  
**D'OBSERVATION DES FRONTIERES PAR**  
**LA MISSION DE L'OSCE EN GEORGIE**

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision No 546 du 17 juin 2003 concernant la prorogation du mandat de l'opération d'observation des frontières par la Mission de l'OSCE en Géorgie,

Rappelant en outre le rapport du 10 octobre 2003 (CIO.GAL/97/03), établi en vertu de sa Décision No 546 du 17 juin 2003, sur les activités de l'opération d'observation des frontières par la Mission de l'OSCE en Géorgie, ainsi que les différents points de vue sur l'efficacité de l'opération en cours présentés dans le cadre du Conseil permanent, le 31 octobre 2003,

Décide de proroger le mandat de l'opération d'observation des frontières par la Mission de l'OSCE en Géorgie jusqu'au 30 juin 2004 et de procéder, d'ici le 15 juin 2004 au plus tard, à un examen détaillé de l'opération.